

Compte rendu de la séance du 16 septembre 2021

Thomas SOLANS, Christelle RAVERDY, Benjamin RENARD, Christine DUFAIT,
Lydie GAIATTO, Xavier GRENIER, Frédéric IBERT, Ariane RIADO, Michel
RODRIGUEZ, Marlène SERRANO

Agnès CANER

Secrétaire(s) de la séance:

Christine DUFAIT

Ordre du jour:

- Délibération pour la restitution par la CDC aux communes membres de la compétence "Mise en oeuvre d'un service fourrière pour les animaux errants"
- Délibération pur modification des statuts du SDEEG
- Point budget
- Point voirie
- Information
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Restitution compétence Mise en fourrière animaux errants (DE 2021 014)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-17-1 ;

Vu la délibération n° DEL_2017_115 du Conseil Communautaire réuni le 18 septembre 2017 relative à la validation des statuts de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers ;

Vu la délibération n° DEL_2018_073 du Conseil Communautaire réuni le 18 juin 2018 relative à la modification des statuts de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers - restitution aux commune membres des items 6° et 12° de la compétence GEMAPI

Vu la délibération n° DEL_2021_049 du Conseil Communautaire réuni le 14 juin 2021 relative à modification des statuts de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers - restitution aux communes membres de la compétence facultative « Mise en œuvre d'un service fourrière pour les animaux errants du territoire », notifiée le 16.06.2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'inscription dans les statuts de la Communauté des Communes, de la prise de compétence facultative « Mise en œuvre d'un service fourrière pour les animaux errants du territoire ».

En raison de la complexité dans la mise en œuvre d'un marché de prestations de services uniforme et satisfaisant l'ensemble des communes membres, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire, réuni le 14 juin 2021, de restituer à ses communes membres la compétence facultative « Mise en œuvre d'un service fourrière pour les animaux errants du territoire ».

Cette restitution doit être décidée par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres, dans un délai de 3 mois à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ACCEPTER** la restitution aux communes membres, de la compétence facultative correspondant à la Mise en œuvre d'un service fourrière pour les animaux errants du territoire, inscrite dans les statuts de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers.

Modification des statuts du SDEEG (07.2021)DE 2021 015

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts.

Le Président du SDEEG vient de nous notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux / Conseils Communautaires / Comités Syndicaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Les évolutions sur les compétences concernent :

- la distribution d'électricité et le gaz : la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz
- l'éclairage public : extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public
- l'achat et la vente d'énergies : la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence
- la transition énergétique et écologique : Des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres.

Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat.

- la Défense Extérieure Contre l'Incendie : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur.
- l'urbanisme et le foncier : L'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté
- le SIG : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'Information Géographique.

Je vous propose d'approuver les statuts modifiés du Syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération.

-Point budget

Un état des sections d'investissement et de fonctionnement prévu/réalisé est présenté, les travaux restant à réaliser sont le changement des 3 volets de la mairie, la porte de la sacristie et les peintures intérieures de la mairie.

-Point voirie

Le retrait des encombrants Chemin des Ormes et chemin de Chenevy est demandé ainsi qu'un nivellement Chemin des Ormes.

Pour 2022, il faut envisager un projet voirie conséquent sur la commune vu les versement fait à la CDC 16000.00€ environ par an et la commune n'a reçu que 16000.00€ sur 5 ans.

-Information

Décoration de Noël : prises et fixation

Assainissement

Arbre dans le bourg à remplacer

Nettoyage des bordures Petit bourg

Bulletin municipal : projet de distribution début octobre.

-Questions diverses

Projet achat d'un VPI Semoctom toujours déficitaire 3.8% d'augmentation. Déchets changement des bacs collectifs à Arnaudet et Faurie

Demande de prêt de salle pour l'association "Les petits Bouchons" accordée mais refusée pour l'association Sophrologie de Targon.

Information du changement de Commandant de gendarmerie de Créon

Nouveau prêtre nommé pour la paroisse

La demande d'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles est reportée à plus tard

Projet d'installation d'un défibrillateur

Thomas SOLANS Christelle RAVERDY Benjamin RENARD Christine DUFAIT Lydie
GAIATTO Xavier GRENIER Frédéric IBERT Ariane RIADO Michel RODRIGUEZ
Marlène SERRANO